

ASA DE DFCI DE LUCMAU ET DE CAPTIEUX

OBJET DU MARCHE :

EMPIERREMENT DE PISTE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne :

- la mise aux normes et l'empierrement d'une piste en sol naturel existante.

II - PROCEDURE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée définie à l'article 26 II et 28 du Code des Marchés Publics.

III - DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES CONCURRENTS

1.1 - Modalités de présentation des offres

Les offres seront à adresser, en recommandé avec accusé de réception ou remise contre récépissé à :

**Fédération Girondine de DFCI
Maison de la Forêt
6 Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux**

Sous enveloppe cachetée portant les mentions «**APPEL D'OFFRE ASA DE PRECHAC ET DE CAPTIEUX - EMPIERREMENT 2009 - NE PAS OUVRIR**»

Elles devront parvenir au maître d'ouvrage au plus tard le **14/11/2011 à 12h**.

L'ensemble des documents présentés devra obligatoirement être rédigé en langue française.

1.2 - Composition de l'offre

L'enveloppe devra comporter :

Une partie « candidature » et contiendra :

- La déclaration du candidat accompagnée des attestations prévues aux articles 44, 45, 46 du Code des Marchés Publics,
- Les attestations d'assurances (garantie décennale & responsabilité civile),
- Fournir le nom de l'entreprise et la composition de l'équipe dans les cas des co-traitants et sous traitants.
- Un R.I.B original.

Une partie « offre » et contiendra les informations suivantes :

A/ Mémoire technique :

- Les moyens matériels mis en œuvre pour réaliser l'opération,
- Les moyens humains affectés au chantier et leurs qualifications,
- Une note précisant le mode opératoire pour chaque étape du chantier par ordre chronologique,
- Une note précisant l'intégration par l'entreprise des aspects environnementaux du chantier: sécurité, pollution, etc...
- Les certificats de capacités justifiant d'une expérience adaptée à la réalisation de ce chantier,
- Un planning d'intervention.

B/ Pièces constitutives du marché fournies par le Maître d'Ouvrage :

- Un acte d'engagement à renseigner dans sa totalité pour les parties à compléter, dater, parapher et signer par les représentants qualifiés de chaque membre du groupement,
- Un bordereau des prix à compléter, dater, parapher et signer,
- Le détail estimatif et quantitatif à compléter, dater, parapher et signer,
- Un CCAP à dater, parapher et signer par les représentants qualifiés de chaque membre du groupement, à accepter sans modification,
- Un CCTP à dater, parapher et signer par les représentants qualifiés de chaque membre du groupement, à accepter sans modification.
- Le présent règlement de la consultation.

IV - ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 - Retrait du dossier

Le dossier de consultation pourra être obtenu directement à **Fédération Girondine de DFCI**.

Il est aussi téléchargeable sur le site de la DFCI Aquitaine à l'adresse suivante : www.dfci-aquitaine.org.

Ne sont pas admises à soumissionner les entreprises ou les personnes morales ou physiques se trouvant dans l'une des situations énumérées dans l'article 43 du Code des Marchés Publics.

2.2 - Modalités d'envoi

Cf. chapitre 1.1 du présent RC.

Les envois des prestations sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats.

L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des prestations.

2.3 - Jugement des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues au Nouveau Code de Marchés Publics et sur présentation de l'ensemble des documents prévus à l'article 1 du présent règlement de consultation.

Les dossiers irréguliers ou inacceptables (Article 35 du Code des Marchés Publics) à l'issue de l'ouverture de l'offre ne seront pas pris en compte.

En cas de contradiction entre les pièces, l'acte d'engagement prévaut.

Les offres jugées anormalement basses pourront être écartées.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve, après la remise des offres, la possibilité d'entamer des négociations avec les candidats.

Les critères de jugement sont les suivants (par ordre de priorité décroissante) :

1 =Prix de la prestation	70%
2 =Qualités techniques	15%
3 =Délais	15%

Fait à _____ le _____

L'entreprise
(Mention manuscrite lu et approuvé)

ASA DE DFCI DE LUCMAU ET DE CAPTIEUX

OBJET DU MARCHE :
EMPIERREMENT DE PISTE

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

I - OBJET DU MARCHE - DISPOSITIONS GENERALES

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernent :

- la mise aux normes et l'empierrement d'une piste en sol naturel existante.

Le présent document de consultation est lancé suivant la procédure adaptée définie à l'article 26 II et 28 du Code des Marchés Publics.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Fédération Girondine de DFCI.

II - LES PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

Pièces particulières

- Acte d'engagement
- Bordereau des prix
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le détail estimatif et quantitatif
- Le présent règlement de la consultation.

Pièces générales

- Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, date de remise des offres,
- Le CCAG concernant les Marchés Publics de Travaux.

III - DELAIS D'EXECUTION

Les travaux devront être réalisés dans les 3 mois à compter de la notification de l'ordre de service du marché transmise à l'entreprise, sauf intempéries.

L'entreprise peut proposer un délai de réalisation plus court stipulé dans l'acte d'engagement.

L'ordre de service qui sera transmis à l'entreprise retenu, fixera la date de début de réalisation des travaux.

IV - SUIVI DE CHANTIER

Un suivi du chantier sera assuré par un représentant de la DFCI Gironde ou par le Président de l'ASA concernée.

V - LES PENALITES DE RETARD

Lorsque le délai prévu d'exécution sera dépassé, l'entreprise retenue pourra encourir, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

P : Montant de la pénalité

V : Valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

R : Nombre de jours calendaires de retard

VI - CONTENU - DETERMINATION - VARIATION DES PRIX

Contenu des prix

Les prix sont réputés complets : ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation.

Détermination des prix de règlement et variation des prix

Les prix sont considérés comme fermes et non révisables.

VII - MODALITES DE PAIEMENT

La Fédération Girondine de DFCI se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte du titulaire des marchés (coordonnées bancaires indiquées dans l'Acte d'engagement).

Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées dans un délai de 30 jours (article 98 du Code des Marchés Publics).

Le délai maximum de paiement sera le délai légal fixé par décret au jour de la réception de la facture.

Le défaut de paiement dans ce délai fera courir de plein droit des intérêts moratoires au profit du titulaire, à compter du jour suivant l'expiration de ce délai.

VIII - DELAI DE GARANTIE

Le présent marché ne fera l'objet d'aucune retenue de garantie contrairement à ce qui peut être fixé aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales des Travaux.

IX - LITIGES

Les différents ou litiges susceptibles de survenir en cours d'exécution du présent marché pourront être soumis au comité consultatif de règlement amiable de litiges conformément à l'article 127 du Code des Marchés Publics. Dans le cas où aucun accord amiable ne pourrait être trouvé, les difficultés seront soumises à la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux auquel les parties contractantes déclarent attribuer toute juridiction.

Fait à _____ le _____

L'entreprise
(Mention manuscrite lu et approuvé)

ASA DE DFCI DE LUCMAU ET DE CAPTIEUX

OBJET DU MARCHÉ :
EMPIERREMENT DE PISTE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

I - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 - OBJET

Les stipulations du présent C.C.T.P. concernent l'exécution de travaux d'aménagement de la piste forestière objet du marché.

Le présent marché concerne la mise aux normes et l'empierrement d'une piste en sol naturel existante. Le marché comprend également les aménagements annexes tels que : la création ou la reprise de fossés bordiers, la fourniture et la mise en œuvre de passages busés.

1.2 - EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Les travaux sont situés sur le territoire des ASA de DFCI de CAPTIEUX et DE PRECHAC BOURIDEYS CAZALIS LUCMAU POMPEJAC UZESTE VILLANDRAUT.

1.3 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent toutes les opérations nécessaires à la mise en profil, l'assainissement, l'accès aux parcelles adjacentes et l'empierrement pour les tronçons de la piste objet du marché.

La largeur de la bande à empierrer est de 4 m.

1.4 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

N° Piste	LOT	Quantités	Travaux à réaliser	Observations
TRC 1 Captieux	1	740 ml	Mise aux normes d'une demi-piste en sol naturel existante: <ul style="list-style-type: none">• Girobroyage de la végétation• Dessouchage ponctuel et évacuation• Enlèvement de la clôture• Comblement du fossé nord existant• Reprofilage de la bande de roulement et des accotements.	Largeur de l'emprise de la demi-piste 8 m. Conservation de la plantation de feuillus au nord.
		740 ml	Reprise du fossé bordier d'une profondeur de 1 m à 1,50 m.	
TRC 2 Captieux	2	560 ml	Mise aux normes d'une demi-piste en sol naturel existante : <ul style="list-style-type: none">• Girobroyage de la végétation• Dessouchage et évacuation• Enlèvement de la clôture• Comblement du fossé nord existant• Reprofilage de la bande de roulement et des accotements.	Largeur de l'emprise de la demi-piste 8 m. Conservation de la plantation de feuillus au nord.
		560 ml	Reprise du fossé bordier de profondeur de 1 m à 1,50 m.	

N° Piste	LOT	Quantités	Travaux à réaliser	Observations
TRC 1 Lucmau	3	320 ml	Mise aux normes d'une demi-piste en sol naturel existante : <ul style="list-style-type: none"> • Girobroyage de la végétation • Dessouchage et évacuation • Reprofilage de la bande de roulement et des accotements. 	Largeur de l'emprise de la demi-piste 8 m. Exploitation des bois par les propriétaires.
		320 ml	Reprise du fossé bordier de profondeur de 0,5 m à 1 m.	
		7 ml	Mise en place de 1 passage busé : Création en diamètre 400.	
TRC 2 Lucmau	4	980 ml	Mise aux normes d'une demi-piste en sol naturel existante : <ul style="list-style-type: none"> • Girobroyage de la végétation • Dessouchage ponctuel, évacuation et création d'une noue • Reprofilage de la bande de roulement et des accotements. 	Largeur de l'emprise de la demi-piste 8 m.
		14 ml	Mise en place de 2 passages busés : Création en diamètre 400.	
TRC 3 Lucmau	5	2 250 ml	Elagage des feuillus Girobroyage Terrassement, mise en profil de la piste. Empierrement de la demi-piste : 1) chargement et transport depuis le camp, mise en œuvre de 800 T de matériau recyclé en fondation, 2) mise en œuvre de 3 800 T de matériau pour une épaisseur de 25 cm après compactage en finition, en tenant compte de la fondation en matériau recyclé	Largeur de l'emprise de la demi-piste 8 m.
		2 200 ml	Reprise du fossé bordier de profondeur de 0,5 à 1 m.	
		2 250 ml	Mise en place d'un géotextile	Tranche conditionnelle

1.5 - REGLEMENTATION

L'entreprise s'engagera à réaliser sa prestation en conformité avec l'ensemble des normes en vigueur et notamment :

- lois, décrets et directives en vigueur,
- les règles de l'art de la profession,
- le présent cahier des charges,
- les fiches techniques : **DFCI N°1, N°2, N°3,**
- **Schéma du profil d'une demi-piste,**
- Plan(s) de situation(s).

1.6 - RECEPTION DU CHANTIER

La réception de chantier sera contradictoire et en présence du représentant **de l'ASA, d'un représentant du Champ de Tir et Polygone d'Essai des Landes de Captieux**, des financeurs (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde) d'un représentant de la DFCI Gironde et de l'entreprise signataire du contrat.

En cas de réserves émises lors de la réception, une réception définitive ferait l'objet d'un constat de levée de réserves entre le maître d'ouvrage et l'entreprise.

Le jour de la réception, l'entreprise remettra à un représentant de la DFCI Gironde un plan d'implantation des passages busés réalisés pendant le chantier.

1.7 - IMPLANTATION DES TRAVAUX

Avant exécution des travaux, il sera mis en place, contradictoirement entre l'entrepreneur et la DFCI Gironde, une délimitation de la zone à travailler.

La mise en place et la fourniture du matériel de délimitation sont à la charge de l'entreprise.

L'entrepreneur est tenu de veiller à la conservation de cette délimitation, et en cas de besoin de la rétablir à son emplacement initial.

Les travaux seront suivis régulièrement par un responsable de la DFCI Gironde ou de son représentant local qui sera susceptible de modifier cette délimitation sans que celle-ci ne modifie significativement le volume des travaux.

II - CARACTERISTIQUES GENERALES DES OUVRAGES

2.1 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les travaux répondront aux critères renseignés au Bordereau de prix.

L'entrepreneur devra procéder systématiquement au dégagement de la totalité de l'emprise de la piste.

2.1.1. Travaux préalables

- Enlèvement de clôture

Ce travail consiste en l'enlèvement complet de la clôture et ses piquets puis à son évacuation vers une structure adaptée.

- Dessouchage

Ce travail correspond à l'enlèvement des racines et des souches présentes sur l'emprise nécessaire aux travaux de mise aux normes de la piste visée.

L'évacuation ou l'enfouissement des produits de ces opérations sera réalisé dans un lieu de dépôt agréé,

- Girobroyage

Concerne le broyage de la végétation présente sur l'emprise (fossés compris). Les débris de broyage seront rejetés sur les parcelles avoisinantes.

- Rotavator

Passage du rotavator sur l'emprise des pistes en sol naturel.

2.1.2. Terrassement

Les travaux seront menés suivant les données des schémas, profils en travers joints au dossier.

En l'absence de schéma, profil en long ou en travers, les travaux épouseront dans sa forme générale, le profil en long du sol.

Le mouvement des terres consiste soit en un déversement des déblais vers l'aval pour constituer les remblais, soit en l'utilisation des déblais en excès dans les dépressions ou de les régaler à proximité.

2.1.3. Mise en forme de piste

Les travaux consistent à mettre en forme la piste, **d'une emprise totale de 8m, conformément aux pièces dessinées fournies au dossier.**

La piste sera mise en forme à l'aide d'une niveleuse afin de former le profil incliné et bombé, puis compactée à l'aide d'un rouleau à cylindre.

2.1.4. **Reprise des fossés bordiers** existants « vieux fonds, vieux bords », comprenant fouille dans les terres de toutes natures, travail effectué à sec ou dans l'eau, épandage des déblais en fine couche sur les bas-côtés.

Les travaux seront conduits de manière à permettre un libre écoulement des eaux sans stagnation (flaques et retenues) temporaire au fond du lit. Pour fossés de profondeur entre 0,5 et 1,50 m.

Les travaux de dessouchages seront prévus dans le cadre des travaux préalables impactant le coût de la piste.

2.1.5. Mise en place de passages busés

Les buses fournies par le PELC sont de type 135 A D400.

La longueur des passages sera au minimum de 7ml.

Les tuyaux en béton seront légèrement enterrés dans le fond du fossé.

Le remblaiement au dessus des buses (terre prise sur place) devra être légèrement supérieur au terrain naturel et d'une épaisseur minimum de 30 cm après compactage.

Une tranchée à parois verticales sera également exécutée sur une largeur supérieure de 30 centimètres à celle des buses à mettre en place.

Sur toute la largeur de cette fouille sera mise en œuvre, sur une épaisseur de 15 centimètres, une couche de sable ou de terre purgée de tout caillou.

Le positionnement des franchissements et passages busés sera précisé lors de la visite de début de chantier.

2.1.6. Les travaux de préparation du fond de forme pour l'empierrement de la piste comprennent pour l'emprise existante de la piste

- Reprise des accotements : passage du rotavator sur les accotements, rejet des terres excédentaires et nivellement,
- Reprise des fossés bordiers,
- Terrassement pour mise en profil de la piste,
- Décaissage,
- Compactage.

2.1.7. Mise en œuvre de géotextile

Le bordereau des prix prévoit une tranche conditionnelle comprenant la mise en place d'un géotextile qui pourrait être mis à disposition de l'entreprise par le PELC.

2.1.8. Empierrement de la chaussée

L'épaisseur de la chaussée empierrée sera dans tous les cas supérieure ou égale à 25 cm d'épaisseur après compactage. L'empierrement de la chaussée sera fait après la préparation du fond de forme **sur une d'épaisseur de 25 cm après compactage en fondation, sur une largeur de 4 mètres.**

L'épaisseur demandée pour l'empierrement de la chaussée est une épaisseur minimale. Celle-ci ne pourra être en aucun cas inférieure à l'épaisseur fixée dans le bordereau des prix et le détail estimatif.

Ce poste comprend : **mise en œuvre de 4 600 T d'une GNT, compactage, réglage des accotements, raccordements à la voirie.**

Une partie des matériaux (matériaux de démolition criblés) est mis à disposition par le camp militaire voisin. 800 T stockées dans l'enceinte du camp.

L'entreprise prévoira le chargement et le transport de ceux-ci, à l'aide notamment du plan de situation, joint au dossier, spécifiant le cheminement probable.

Les 800 T seront appliqués en couche de fondation sur l'ensemble du linéaire. Le matériau épandu sera alors trié manuellement afin d'extraire et d'évacuer les ferrailles encore présentes.

Pour l'autre partie des matériaux nécessaires, 3800 T seront stockées par le fournisseur du PELC sur une aire de stockage en bordure de piste précisé sur le plan joint en annexe.

Le profil après travaux sera conforme au profil vu en annexe. Le profil en travers de la chaussée aura un dévers de 4%. Dans les courbes, le dévers sera orienté vers l'intérieur.

Les accotements seront arasés dans le prolongement du profil de la chaussée et leur pente sera de 4 % pour permettre l'évacuation des eaux.

2.1.9. Le Compactage

L'atelier de compactage susceptible de donner les résultats escomptés se compose d'un cylindre vibrant (poids statique par centimètre de génératrice vibrante supérieur ou égal à 20 Kg par centimètre).

En cas de fortes précipitations pouvant survenir lors de la mise en œuvre, le matériau répandu et dont le compactage n'est pas achevé est :

- soit maintenu en place en l'attente d'essorage ; le compactage est alors repris dès que le matériau a retrouvé une teneur en eau normale ;

- soit évacué aux frais de l'entrepreneur et remplacé par du matériau nouveau mis en œuvre dans des conditions normales.

Les défauts importants dus à la ségrégation seront corrigés par un apport supplémentaire.

2.3 - MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX

A tout moment le maître d'ouvrage pourra faire exécuter à la charge de l'entrepreneur, les sondages d'épaisseurs de granulat.

L'épaisseur de la chaussée empierrée sera dans tous les cas supérieure ou égale à 25 cm d'épaisseur après compactage, sur 4 mètres de large.

La mise en œuvre des matériaux par temps de pluie continue, ou par temps de gel, est interdite.

Fait à _____ le _____

L'entreprise
(Mention manuscrite lu et approuvé)

ASA DE DFCI DE LUCMAU ET DE CAPTIEUX

OBJET DU MARCHE :
EMPIERREMENT DE PISTE

ACTE D'ENGAGEMENT

OBJET DU MARCHE

Les stipulations du présent C.C.T.P. concernent l'exécution de travaux d'empierrement de piste forestière objet du marché. Trois passages busés seront également à mettre en place.

LE MAITRE D'OUVRAGE

Fédération Girondine de DFCI
Pour le compte de l'ASA de DFCI de Préchac
6 Parvis des Chartrons
33 075 Bordeaux Cedex

LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Jean Pierre Boudier
Recette principale de Bordeaux municipale
Hotel de ville
Place Rohan
33 077 Bordeaux Cedex

I - LE CONTRACTANT

Je soussigné :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés :

M'ENGAGE à produire si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics dans un délai de trois jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par le pouvoir adjudicataire.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations objet du marché dans les conditions ci-après définies.

M'ENGAGE à déclarer dans l'offre tous les cotraitants ou les sous-traitants amenés à travailler sur le chantier et à indiquer le nom de l'entreprise ainsi que la liste du personnel intervenant sur site.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres, fixée dans le règlement de la consultation.

II - LE PRIX

Les modalités de détermination des prix sont fixées au CCAP.

L'évaluation de la prestation, telle qu'elle résulte du détail estimatif, est de :

POUR L'OFFRE DE BASE:

- MONTANT HORS TVA Euros

- MONTANT TVA à 5.5 % Euros

-MONTANT TTC Euros

Soit en toutes lettres Euros

POUR L'OFFRE CONDITIONNELLE :

- MONTANT HORS TVA Euros

- MONTANT TVA à 5.5 % Euros

-MONTANT TTC Euros

Soit en toutes lettres Euros

III - DELAIS D'EXECUTION

Les travaux devront être réalisés dans les 3 mois à compter de la notification de l'ordre de service du marché transmise à l'entreprise.

L'entreprise peut proposer un délai de réalisation plus court, soitjours à compter de l'ordre de service.

Les travaux pourront, néanmoins, être suspendus en cas de conditions météorologiques très défavorables. Seuls ces arrêts, justifiés par ces conditions, seront décomptés du délai total d'exécution.

IV - PAIEMENTS

Le Pouvoir Adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit (**joindre un relevé d'identité bancaire ou postal original**)

Du compte ouvert au nom de

Sous le numéro

Etablissement détenteur du compte

Adresse

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics.

Le délai maximum de paiement sera le délai légal fixé par décret au jour de la réception de la facture.

Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées dans un délai de 30 jours.

Le défaut de paiement dans ce délai fera courir de plein droit des intérêts moratoires au profit du titulaire, à compter du jour suivant l'expiration de ce délai.

V -CONDITION DE REGLEMENT

Une facturation sera établie au nom de la Fédération Girondine pour le compte de l'ASA de DFCI de PRECHAC pour les lots 3, 4 et 5.

Une facturation sera établie au nom de la Fédération Girondine pour le compte de l'ASA de DFCI de CAPTIEUX pour les lots 1 et 2.

Fait à le

L'entreprise

(Mention manuscrite lu et approuvé)

Décision du Pouvoir adjudicateur :

La présente offre est acceptée en ce qui concerne la totalité du marché pour un montant total de € (HT).

Fait à

le

Pour le Pouvoir adjudicateur

BORDEREAU DES PRIX

N° du prix	Désignation des prestations	Prix unitaire H.T.	
		En chiffre	En lettre
100	<p>Mise aux normes d'une demi-piste en sol naturel existante sur 8 ml d'emprise totale :</p> <p>Pour obtenir un profil avec pente de 3% sur la bande de roulement et de 4% sur l'accotement.</p>	POSTE CHIFFRÉ DANS LES SOUS ENSEMBLE	
101	<p>Girobroyage de la végétation Dessouchage ponctuel et évacuation Enlèvement de la clôture Comblement d'un fossé existant Passage du rotavator et mise en profil à la niveleuse de la piste. Au mètre linéaire.....</p>		
102	<p>Girobroyage de la végétation Dessouchage et évacuation Enlèvement de la clôture Comblement d'un fossé existant Passage du rotavator et mise en profil à la niveleuse de la piste. Au mètre linéaire.....</p>		
103	<p>Girobroyage de la végétation Dessouchage et évacuation Passage du rotavator et mise en profil à la niveleuse de la piste. Au mètre linéaire.....</p>		
104	<p>Girobroyage de la végétation Dessouchage ponctuel et évacuation et création d'une noue Passage du rotavator et mise en profil à la niveleuse de la piste. Au mètre linéaire.....</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N° du prix	Désignation des prestations	Prix unitaire H.T.	
		En chiffre	En lettre
200	<p>Empierrement de demi-piste de 8 ml d'emprise totale</p> <p>Travaux préalables d'élagage et girobroyage</p> <p>Préparation du fond de forme :</p> <p> Terrassement</p> <p> Reprise des accotements</p> <p> Mise en forme de la piste</p> <p> Décaissement</p> <p> Nivellement/Compactage</p>	<p>POSTE CHIFFRÉ DANS LES SOUS ENSEMBLE</p>	
201	<p>Mise en œuvre de 4 600 T de matériaux sur 4 m de large. Ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chargement et transport depuis le camp, mise en œuvre et triage de 800 T de matériau recyclé en fondation, - chargement, transport depuis la zone de stockage bord de piste, mise en œuvre de 3 800 T de GNT pour une épaisseur de 25 cm après compactage en finition, en tenant compte de la fondation en matériau recyclé et sur 4 m de large. <p>Ce poste comprend : chargement, transport, mise en œuvre, compactage, réglage des accotements, raccordements à la voirie.</p> <p>Au mètre linéaire.....</p>		
<u>202</u>	<p><u>Tranche conditionnelle:</u></p> <p>Mise en place d'un géotextile</p> <p>Au mètre linéaire.....</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N° du prix	Désignation des prestations	Prix unitaire H.T.	
		En chiffre	En lettre
300	Assainissement Curage des fossés bordiers existants « vieux fonds, vieux bords », comprenant fouille dans les terres de toute nature, travail effectué à sec ou dans l'eau, épandage des déblais en fine couche sur les bas cotés.	POSTE CHIFFRÉ DANS LES SOUS ENSEMBLE	
	301 Pour fossés de 1 m à 1,50 m de profondeur Au mètre linéaire.....		
	302 Pour fossés de 0,5 m à 1 m de profondeur Au mètre linéaire.....		
400	Création de passages busés sur lit de sable, y compris fouilles, remblais par couches successives et compactées, rejointoiement éventuel. Buses armées A135	POSTE CHIFFRÉ DANS LES SOUS ENSEMBLE	
	401 Mise en place des buses en Diamètre 400 Au mètre linéaire.....		

Fait à , le

L'entrepreneur

DÉTAIL ESTIMATIF

OFFRE DE BASE

Réf.	NATURE DES TRAVAUX	LOT	quantité	Unité	Prix unitaire en € / HT	Prix total en € / HT
101	Mise aux normes de demi-piste existante en sol naturel	1	740,00	ml		
102	Mise aux normes de demi-piste existante en sol naturel	2	560,00	ml		
103	Mise aux normes de demi-piste existante en sol naturel	3	320,00	ml		
104	Mise aux normes de demi-piste existante en sol naturel	4	980,00	ml		
201	Travaux préalable d'élitage et de girobroyage. Terrassement, mise en profil, empierrement de demi-piste: - chargement et transport depuis le camp, mise en œuvre et triage de 800 T de matériau recyclé en fondation, - chargement et transport depuis la zone de stockage bord de piste, mise en œuvre de 3 800 T de matériau pour une épaisseur de 25 cm après compactage en finition, en tenant compte de la fondation en matériau recyclé .	5	2 250,00	ml		
301	Reprise des fossés bordiers existants, d'une profondeur comprise entre 1 et 1,5m.	1+2	1 300,00	ml		
302	Reprise des fossés bordiers existants, d'une profondeur comprise entre 0,5 et 1,0 m.	3+5	2 520,00	ml		
401	Mise en place des Buse 135 A D400 pour la création de passages busés	3+4	21,00	ml		
					total	
					TVA 5,5%	
					total ttc	

Total TTC en toutes lettres,.....

.....

Fait à

Le

L'entrepreneur

TRANCHE CONDITIONNELLE

Réf.	NATURE DES TRAVAUX	LOT	quantité	Unité	Prix unitaire en € / HT	Prix total en € / HT
101	Mise aux normes de demi-piste existante en sol naturel	1	740,00	ml		
102	Mise aux normes de demi-piste existante en sol naturel	2	560,00	ml		
103	Mise aux normes de demi-piste existante en sol naturel	3	320,00	ml		
104	Mise aux normes de demi-piste existante en sol naturel	4	980,00	ml		
201	Travaux préalable d'élagage et de girobroyage. Terrassement, mise en profil, empierrement de demi-piste: - chargement et transport depuis le camp, mise en œuvre et triage de 800 T de matériau recyclé en fondation, - chargement et transport depuis la zone de stockage bord de piste, mise en œuvre de 3 800 T de matériau pour une épaisseur de 25 cm après compactage en finition, en tenant compte de la fondation en matériau recyclé .	5	2 250,00	ml		
301	Reprise des fossés bordiers existants, d'une profondeur comprise entre 1 et 1,5m.	1+2	1 300,00	ml		
302	Reprise des fossés bordiers existants, d'une profondeur comprise entre 0,5 et 1,0 m.	3+5	2 520,00	ml		
401	Mise en place des Buse 135 A D400 pour la création de passages busés	3+4	21,00	ml		
202	Mise en place d'un géotextile	5	2 250,00	ml		
					total	
					TVA 5,5%	
					total ttc	

Total TTC en toutes lettres,.....

.....

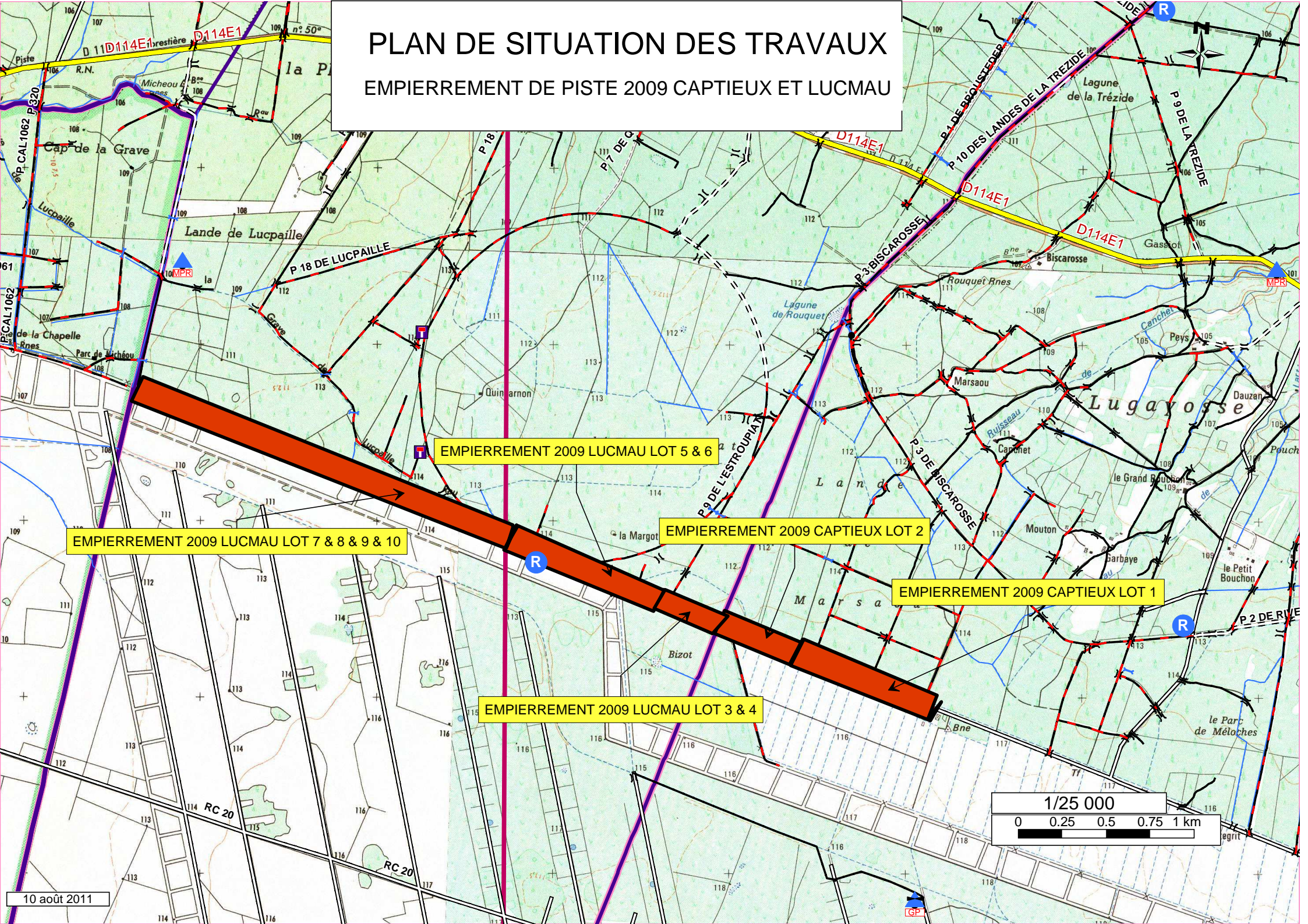
Fait à

Le

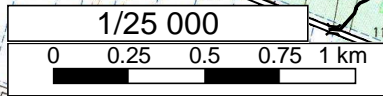
L'entrepreneur

PLAN DE SITUATION DES TRAVAUX

EMPIERREMENT DE PISTE 2009 CAPTIEUX ET LUCMAU



10 août 2011



ZONES DE STOCKAGES ET MOBILISATION

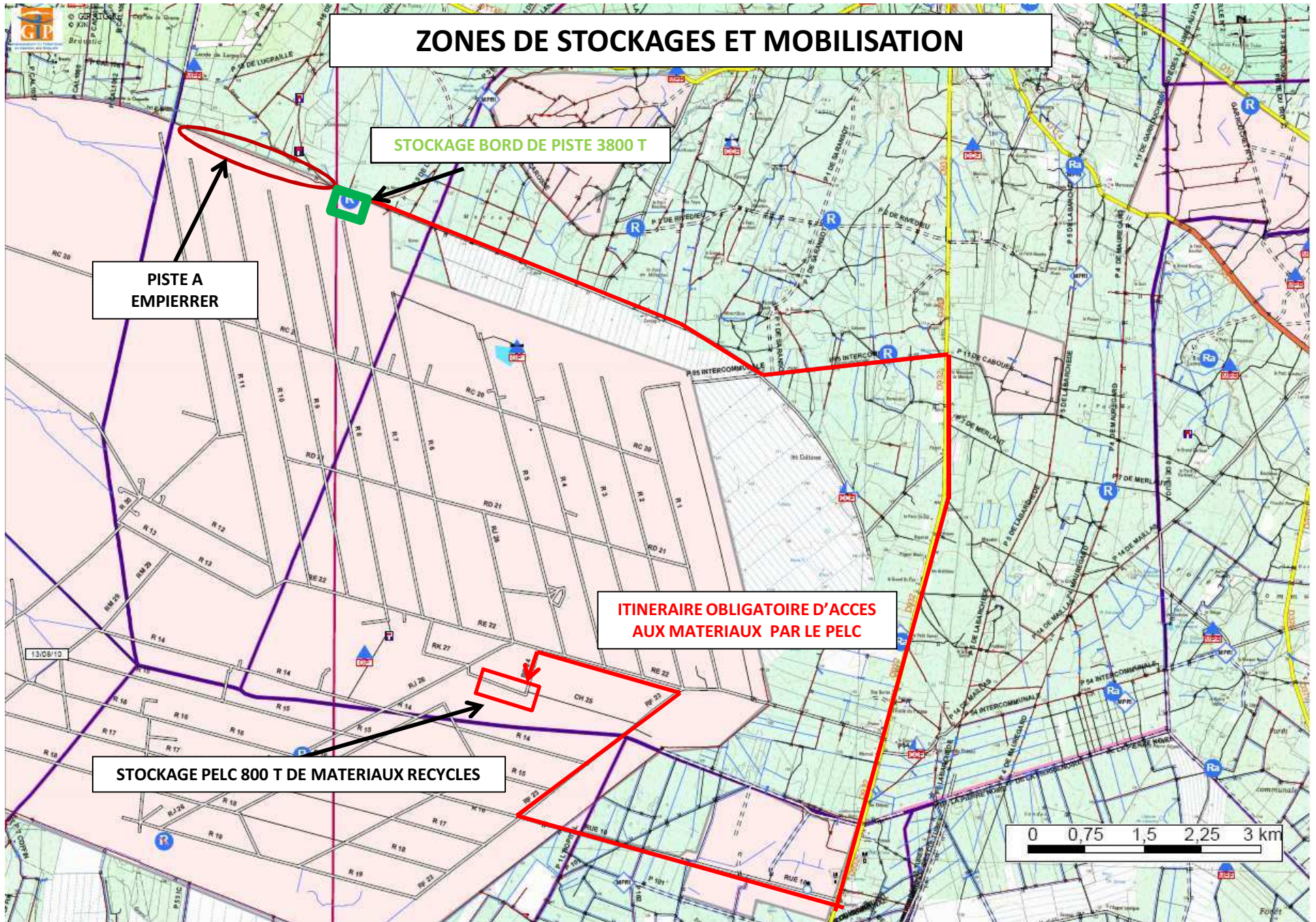
STOCKAGE BORD DE PISTE 3800 T

PISTE A
EMPIERRER

ITINAIRE OBLIGATOIRE D'ACCES
AUX MATERIAUX PAR LE PELC

STOCKAGE PELC 800 T DE MATERIAUX RECYCLES

0 0,75 1,5 2,25 3 km



1. NORMES REQUISES

- Emprise de **8 à 12 m** pour une piste munie de deux fossés, tolérance de **6 à 7 m** pour les autres ;
- Les pistes ont une bande de roulement de **4 m de large incliné à 2%** afin d'évacuer les eaux ;
- Les profils de piste et demi-piste correspondent aux **profils présentés sur les schémas 3.1 et 3.2** (cf ci dessous) ;
- Les fossés sont facultatifs et leur mode de création et leur profondeur doivent être raisonnés en fonction de l'hydromorphie de la station (landes sèche, mésophile, humide) ;
- Un pont d'une longueur d'environ 7m doit être mis en place tous les 500 m.

2. TRAVAUX PRESCRITS

2.1. Création

- Création d'une emprise : destruction de la végétation, dessouchage et évacuation ou enterrement des souches hors emprise ;
- Passage d'un outil de type rotavator afin de broyer la végétation ;
- Création des fossés à la pelle mécanique ou avec une niveleuse ;
- Terrassement au bulldozer (éventuellement) ;
- Profilage en long et en travers à la niveleuse ou à la pelle mécanique (plus rare) ;
- Compactage de la bande de roulement et des accotements.

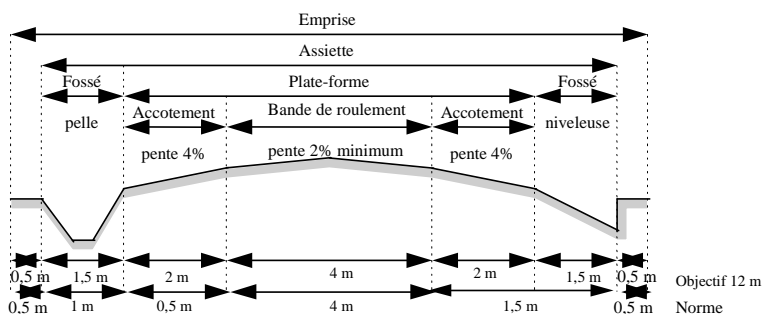
2.2. Remises aux normes

- Passage d'un outil de type rotavator afin de broyer la végétation ;
- Reprise des fossés à la pelle mécanique ou à la niveleuse suivant accord de subvention ;
- Reprofilage en long et en travers à la niveleuse (plus rarement à la pelle mécanique) ;
- Compactage de la bande de roulement et des accotements (facultatif).

3. PROFIL REQUIS

3.1. Piste

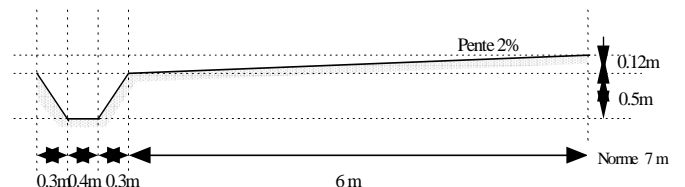
Piste en sol naturel d'emprise 12 m (DDAF Landes, 1998).



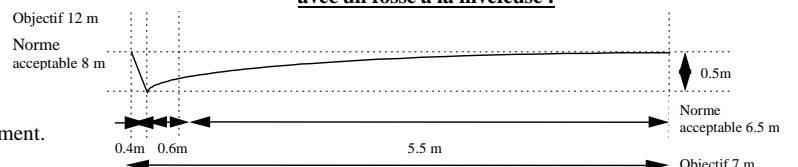
La largeur de l'emprise totale est donc de 12 m de peuplement à peuplement.

3.2. Demi-piste

Profil en coupe transversale d'une demi-piste :



Profil en coupe transversale d'une demi-piste avec un fossé à la niveleuse :



1. NORMES REQUISES

- Les pistes empierrées en grave ou en calcaire (ou autres granulats) ont une bande de roulement de **4 m de large** ;
- L'épaisseur totale de granulat est de **25 cm compacté**, en tenant compte du fond de forme existant ;
- Généralement le profil de la piste rejoint le **profil présenté sur le schéma n°2** (cf ci-dessous). Toutefois l'empierrement peut être apporté sur des réseaux secondaires (demi piste) ;
- Des surlargeurs sont possibles pour favoriser le croisement des véhicules ou diminuer les contraintes dues à des angles de virement trop aigus, en particulier en entrée de piste.

2. TRAVAUX PRESCRITS

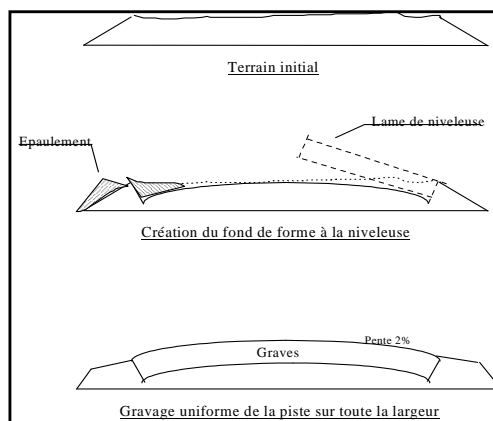
2.1. Création

- Dessouchage et enterrement des souches hors emprise ou évacuation dans un centre de traitement des déchets ;
- Décaissement de la bande de roulement (Schéma n°1) ;
- Compactage du fond de forme ;
- Mise en place du tissu géotextile (éventuellement) ;
- Mise en place de matériaux ;
- Profilage à la niveleuse ou à la pelle ;
- Compactage au rouleau compresseur ;
- Création des fossés à la pelle mécanique ou avec une niveleuse.

2.2. Remises aux normes

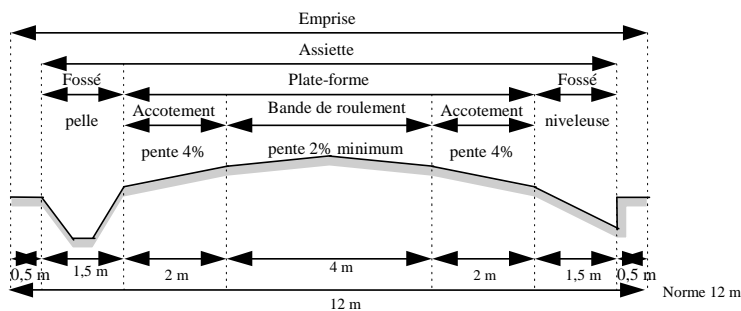
- Reprise du profil
- Terrassement du fond de forme
- Mise en place d'un tissu géotextile (éventuellement) ;
- Mise en place de granulats ;
- Profilage à la niveleuse (ou à la pelle) ;
- Compactage au rouleau compresseur ;
- Création des fossés à la pelle mécanique ou avec une niveleuse ;
- Signalisation et barrière, si besoin, sont à adapter aux statuts des voies et à la fréquentation.

Schéma n°1 : Principe de réalisation d'une bande de roulement empierrée.



3. PROFIL REQUIS

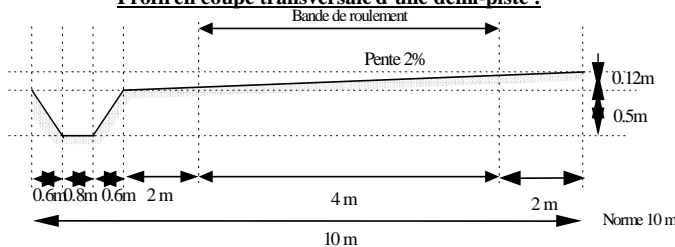
3.1. Piste



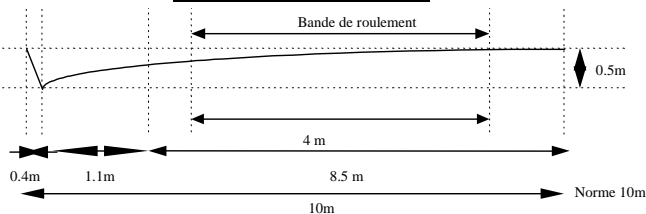
Piste deux fossés : 12 m d'emprise

3.2. Demi-piste

Profil en coupe transversale d'une demi-piste :



Profil en coupe transversale d'une demi-piste avec un fossé à la niveleuse :



1. NORMES REQUISES

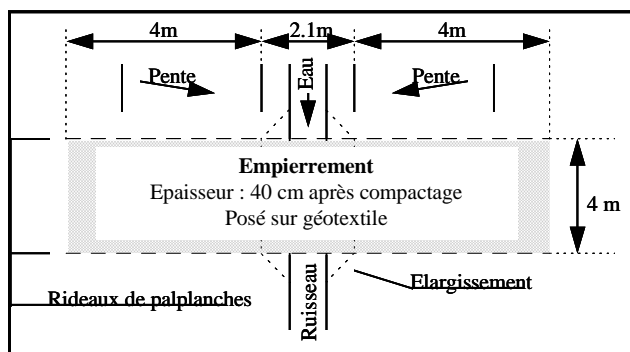
- Les capacités d'accueil (profondeurs et largeurs) des fossés doivent répondre aux caractéristiques des stations ainsi qu'à la préservation des fonctionnements de sites particuliers, la profondeur usuelle des fossés est de 1 m ;
- La pente du fossé devra suivre la pente naturelle du terrain et ne devra excéder **deux pour mille**, dans le cas de pente trop forte la mise en place d'éléments hydrauliques réduira la vitesse de progression de l'eau ;
- **Un pont tous les 500 m** d'une longueur minimale de **7ml** sur les fossés bord de piste afin de permettre l'accès des secours aux parcelles le plus rapidement possible.
- Le franchissement des fossés peut se faire de plusieurs manières : par des gués, des ponts en buses cylindriques, cadres ou encore bâtis ou en bois.

2. TRAVAUX PRESCRITS

2.1. Les gués

- Elargissement du fossé au double de sa largeur initiale : attention au respect des angles d'attaque et de fuite ;
- Mise en place des palplanches (enfoncement de 1.90 m) ;
- Décaissement d'une quarantaine de centimètres ;
- Mise en place d'un tissu géotextile ;
- Empierrement avec du calcaire 0/80 ;
- Compactage.

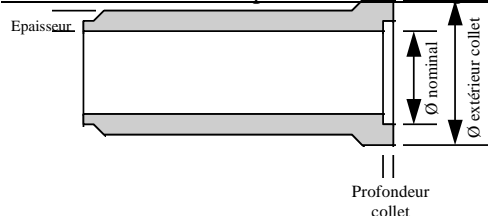
Schéma n°1 : Passage à gué. Vue en plan.



2.2. Les ponts en buses cylindriques

- Léger enterrement de la buse dans le fond du ruisseau ;
- Pose des têtes de buse (éventuellement) ;
- Remblaiement sur les côtés et au dessus de la buse (30 cm).

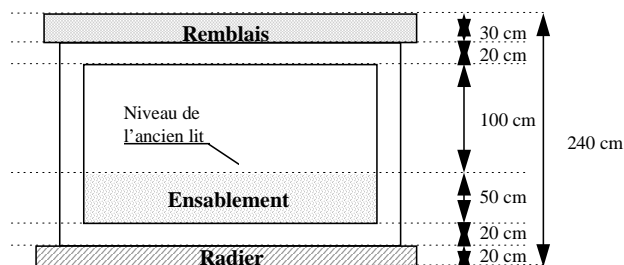
Piste Schéma n°2 : Coupe transversale du pont



2.3. Les ponts en buses cadres

- Terrassement dans l'alignement de la piste (voir schéma n°3) ;
- Détournement du ruisseau et/ou rabattement de nappe ;
- Eventuellement mise en place d'un radier en béton, en dessous du lit du cours d'eau ;
- Pose des buses et jointage ;
- (Pose d'un tissu géotextile) ;
- Pose des têtes de buse ;
- Enrochement en entrée et sortie de pont ;
- Remblaiement (30 cm) et compactage ;
- Mise en place de murs de protection des parafouilles (enrochements calcaires liés au béton sur tissu géotextile) ;
- Biseautage des berges en sol naturel.

Schéma n°3 : Coupe transversale du pont



2.4. Les ponts spécifiques

La création de pont bâti et de pont en bois ou encore leur mise en sécurité doivent faire l'objet d'une étude au cas par cas.